Saïd K. employait des clandestins, touchait le RMI et réalisait un chiffre annuel de 80 000 €

18/06/2010 à 1h22
Deux ans de prison ferme, 5 000 € d'amende : la cour d'appel de Chambéry a confirmé, hier, la peine de Saïd Khaled pour emploi d'étrangers en situation irrégulière, faux, fraudes…[…]

Le Dauphiné Libéré

(merci à Tr)